



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTI  
QUES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2016-053

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2016

# Sommaire

## **PREFECTURE**

64-2016-11-07-001 - Arrêté chargeant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète de Bayonne, de la suppléance du préfet du lundi 7 novembre 2016, 6h00 au lundi 7 novembre 2016, 23h00 et lui donnant délégation de signature à cet effet (1 page)

Page 3

# PREFECTURE

64-2016-11-07-001

Arrêté chargeant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète de Bayonne, de la suppléance du préfet du lundi 7 novembre 2016, 6h00 au lundi 7 novembre 2016, 23h00 et lui donnant délégation de signature à cet effet

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**Arrêté chargeant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète de Bayonne,  
de la suppléance du préfet du lundi 7 novembre 2016, 6h00 au lundi 7 novembre 2016, 23h00  
et lui donnant délégation de signature à cet effet**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 15 septembre 2016 nommant M. Eric MORVAN, préfet du département des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU le décret du 18 mars 2016 nommant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète hors classe, sous-préfète de Bayonne ;
- VU la circulaire NOR/INTA1232219C du 12 septembre 2012 du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, relative à la délégation de signature des préfets ;
- Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales, en l'absence simultanée du préfet des Pyrénées-atlantiques et de la secrétaire générale de la préfecture du lundi 7 novembre 2016, 6h00 au lundi 7 novembre 2016, 23h00 ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de Bayonne, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales du lundi 7 novembre 2016, 6h00 au lundi 7 novembre 2016, 23h00.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Catherine SÉGUIN en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**Article 3** : La secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et la sous-préfète de Bayonne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Pau, le 7 novembre 2016

Le Préfet,

Eric MORVAN